

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.	
En exercice	14	
Présents	12	
Votants	14	
Absents	2	
Exclus	0	
Date de convocation 04 mars 2026	Présents : Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Christophe BOCQUET, Cédric VERNEY, Cécile FANTINI, Murielle NAGEL, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Damien MISSILLIER, Christophe DOUARD.	
Date d'affichage 05 mars 2026	Absents excusé : Emmanuel SERRIER, Gil BENICHOU	
DEL 2026-011	Procuration : Emmanuel SERRIER à Cédric VERNEY, Gil BENICHOU à Chantal MARCHAND	
OBJET : Formation des élus 2026	<i>Philippe HELF a été nommé secrétaire de séance</i>	

Madame Isabelle VENDRASCO rappelle qu'il est désormais obligatoire de délibérer pour déterminer les orientations et les crédits ouverts au titre de la formation des élus.

Concernant les orientations, et compte tenu du renouvellement des élus, les formations pourront se faire en lien avec les attributions de chacun mais aussi sur des thèmes généraux pour mieux comprendre le fonctionnement et le rôle de conseiller municipal ou d'Adjoint au Maire. L'Association des Maires de Haute-Savoie en propose un certain nombre, mais d'autres organismes peuvent aussi en proposer. Ces formations permettent aux élus de mieux appréhender leur rôle, leur fonction, mais aussi les contraintes réglementaires qui s'imposent à une collectivité territoriale.

Il est donc nécessaire de prévoir un budget pour 2026 (cette dépense étant obligatoire). Il est rappelé que ce montant prévisionnel doit être compris entre 2 et 20% du montant total des indemnités de fonction allouées. (2% = 1393,17 € minimum)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- de **VALIDER** les orientations de formation des élus
- de **FIXER** le montant à **1 400 €** au budget principal 2026,
- d'**INSCRIRE** la somme de **1 400 €** à l'imputation 65315 du Budget Principal 2026.

Le Secrétaire de séance,

Philippe HELF



Le Maire,

Isabelle VENDRASCO



Télétransmise à la Préfecture le **7 5 AVR. 2026**
Délibération rendue exécutoire :
Mise en ligne sur le site internet le :